



Déclaration liminaire du SNALC au CHSCTA du 15 mars 2021

Monsieur le Recteur, la gestion des mesures sanitaires dans l'Education nationale est décidément – pour ne pas dire définitivement- une illustration parfaite des incohérences qui sont légion dans notre ministère. Les protocoles, qu'ils soient allégés ou renforcés et soyons honnêtes, au SNALC nous ne voyons pas vraiment de différence parfois entre allègement et renforcement à part sur le papier, sont très souvent assortis de bémols du genre, pour la distanciation physique d'au moins un mètre « lorsqu'elle est matériellement possible ». Cela permet à tout le monde au ministère de dormir sur ses deux oreilles et peu importe que les élèves s'entassent dans les salles de classe. Depuis le 1^{er} février, le protocole stipule qu'une distance d'au moins 2 mètres doit être respectée entre des groupes différents au moment de la restauration. Cependant on ferme les yeux sur le grand brassage qui a lieu à toutes les récréations ou pendant les déplacements dans les couloirs, ces moments où il est impossible, faute de personnels AED en nombre suffisant, de faire respecter ne serait-ce que le port correct du masque.

De même, la recommandation d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) aboutit à un fonctionnement très disparate des collèges et des lycées. Certains enseignants s'épuisent depuis septembre à changer de salle à chaque heure de cours, ce qui en plus de leur santé, impacte le temps d'enseignement, quand leurs collègues qui ont des salles dites spécialisées voient défiler les classes dans leurs salles. Et dans d'autres établissements, la pandémie n'a rien changé, les élèves se déplacent pour tous les cours. Et bien entendu tout cela se fait sans désinfection des tables entre chaque heure de cours.

Dans tous les cas, le port du masque est épuisant pour les élèves comme pour les enseignants. Mais la FAQ a la solution. « Il est recommandé d'articuler, de ne pas parler plus fort que d'habitude, de s'hydrater et de faire des pauses vocales. » Sauf qu'il est interdit de retirer son masque en présence des élèves et qu'aux récréations, seuls temps de pause autorisés, il faut aller s'entasser en salle des professeurs si l'on veut aller aux toilettes et s'hydrater.

La grande majorité des enseignants a toujours eu l'habitude d'aérer au moins entre chaque heure de cours, quiconque ayant déjà eu l'occasion d'entrer dans une salle à la fin d'une heure de cours sait très bien pourquoi. Alors préconiser l'aération des salles la plus fréquente possible, c'est-à-dire 15 mn minimum toutes les 2 heures, c'était un peu enfoncer des portes ouvertes. Par contre, rien n'a été fait pour trouver des solutions quand les fenêtres ne s'ouvrent pas ou sont en nombre insuffisant, ou quand il pleut tellement qu'ouvrir est impossible, ou que la ventilation mécanique ne fonctionne pas. Mais ce n'est pas grave, dans le protocole en vigueur depuis le 1^{er} février tout va bien puisque l' « aération est renforcée », je cite : « Une aération de quelques minutes doit désormais également avoir lieu toutes les heures ».

De la même façon, « le lavage des mains est essentiel », mais « à défaut, une solution hydroalcoolique peut être envisagée ». Tous les enseignants savent que c'est la solution par défaut qui est devenue,

dans la majorité des cas, la solution retenue, étant donné que les lavabos sont toujours en nombre insuffisant dans les EPLE de notre pays. Le SNALC est parfaitement conscient que cela relève des compétences des collectivités territoriales et pas des services de l'Education nationale, mais il n'empêche que c'est une réalité, qui n'a pas l'air de déranger grand monde à part ceux qui la subissent.

Concernant la désinfection, là non plus protocole et FAQ ne sont pas cohérents. « La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe, d'un même groupe de classes ou d'un même niveau (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets n'ont pas été utilisés durant 24 h). » Par contre les livres empruntés au CDI doivent être désinfectés ou mis en quarantaine pendant 3 jours minimum.

Début février, pour donner l'impression que la circulation des variants était prise au sérieux, on a interdit les activités sportives en intérieur, ce qui revenait à les supprimer pour une bonne part, parce qu'en hiver, même dans le Sud, le temps n'est pas toujours clément. Ce n'est pas très grave si des heures d'EPS ont été supprimées à cause du mauvais temps, les élèves risquaient sans doute moins à passer un peu plus de temps assis en salle de classe, et tant pis pour ceux qui étaient déjà frustrés de ne pouvoir faire de sport en club. Après on nous dira que l'activité physique est essentielle pour la santé...

Que dire de la limitation à 6 personnes dans les instances et réunions des établissements, qu'il est obligatoire de respecter depuis début février ? Ici, aucune latitude n'est laissée, le bon sens n'a pas sa place. 6 c'est 6. Pourquoi 6 d'ailleurs ? Les élèves délégués comptent comme toutes les autres personnes dans l'instance conseil de classe, mais c'est différent lorsqu'ils sont en classe ; en cours, peu importe leur nombre ! Le protocole sanitaire est donc à géométrie variable. Si l'on en doutait, il suffit de voir que le juridique l'emporte sur le sanitaire dès qu'il s'agit des conseils de discipline. Il y a pourtant sensiblement le même nombre de personnes dans un conseil de discipline que dans un conseil d'administration. N'est-il pas plus dangereux d'entasser 3 classes dans une salle polyvalente ou un petit amphi, de faire des formations pour Pix à 25 professeurs dans une salle de classe que de réunir une vingtaine de membres du CA dans une grande salle, avec 1 mètre entre chaque personne, comme pour les conseils de discipline ? Où est la cohérence ? L'administration préfère conseiller de mettre les personnes dans 4 salles différentes, même si la visioconférence n'est pas facile à installer quand on n'a pas les moyens que possèdent le rectorat ou les DSDEN. Et n'hésite pas à dire que Zoom, pourtant incompatible avec le RGPD, est une option. Alors si le chiffre de 6 doit être respecté dans toutes les circonstances excepté les conseils de discipline, le SNALC vous redemande, Monsieur le Recteur, de rappeler que les formations en présentiel où l'on réunit plus de 6 PE de différentes écoles ce n'est pas possible, de même que les réunions à plus de 6 dans un même collège ou lycée.

Monsieur le Recteur, ce récapitulatif non exhaustif de ce à quoi sont confrontés les personnels depuis le début de l'année scolaire, a pour but de vous expliquer pourquoi ils sont fatigués physiquement et psychologiquement, vraiment. Et les nouveaux masques, qui serrent beaucoup plus que les précédents, sont très inconfortables. Sans compter que nous allons vers les beaux jours, que la chaleur va s'inviter dans les établissements et que les salles de classes sont loin d'être toutes équipées contre le risque thermique. Et nous apprenons maintenant que nous ne serons pas prioritaires pour être vaccinés, contrairement à ce que l'on nous avait dit. Nous avons bien compris que les personnels de l'Education nationale ne sont pas parmi les professions en 1^{ère} ligne, ni parmi celles en 2^{ème} ligne. Nous n'en sommes pas à réclamer une prime. La généreuse prime informatique que nous venons pour certains de percevoir nous a permis, un peu, de compenser les dépenses auxquelles nous avons fait face pendant le confinement. Mais nous aimerions un peu de considération ! Les personnels

apprécieraient grandement que leur employeur leur dise clairement les choses dès le départ plutôt que leur faire miroiter des engagements qu'il ne tiendra pas au bout du compte.

Le SNALC a parfois l'impression, Monsieur le Recteur, que vos services au niveau académique sont plus ambitieux qu'au niveau national en termes de RH. Nous vous remercions en particulier pour le 4^{ème} volet sur la protection des personnels que vous avez ajouté à la feuille de route RH. Le SNALC espère que cette feuille de route RH académique permettra d'améliorer les choses, même s'il est permis d'en douter en l'absence de dotation de moyens spécifiques. Nous attirons votre attention sur les réponses d'attente, sortes d'accusés de réception, qui sont envoyées aux personnels qui signalent des situations qui les affectent ou qui demandent votre protection fonctionnelle. Plus de vigilance éviterait que les personnels reçoivent des courriers types qui tombent à côté et les laissent perplexes dans le meilleur des cas. C'est dommage parce que c'est une bonne idée qui devient du coup contreproductive.

Pour finir, nous avons quelques questions. Nous aimerions savoir où en est ce qui doit remplacer l'annuaire des services du rectorat et qui devait être prêt au moment des dernières vacances. Pourriez-vous nous communiquer le nom de la nouvelle personne chargée des RH de proximité dans le Var puisqu'à priori elle a été recrutée ? Quand envisagez-vous de mettre en place la dématérialisation des fiches RPS ? Nous nous interrogeons aussi, mais cela a été mis à l'ordre du jour, sur les visites d'établissements qui semblent être en suspens cette année alors que ce n'est pas le cas pour celles du CHSCT du Var.